

**De :** [Accès à l'information - Laval](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande d'accès à l'information, 200801622  
**Date :** 15 juillet 2022 10:43:00  
**Pièces jointes :** [200801622, documents\\_biffé.pdf](#)  
[Art. 23-24.pdf](#)  
[Art. 37.pdf](#)  
[Art. 53-54.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 5 juillet, concernant les adresses suivantes : 976 à 984 et 990, Montée Campagne, lots : 1 718 975 et 1 718 978, Cadastre du Québec, Laval (Québec).

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr13acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr13acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

Direction régionale de Montréal et Laval

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

850 boulevard Vanier, Laval (Québec) H7C 2M7

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-01318-03

DATE DE RÉDACTION: 06-02-06

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION: 06-02-01

. INSPECTEUR: **Marie Hélène Frigon**  
**Koffi Badjagbo**

HEURE: arrivée: 11h15  
départ : 11h50h

. LIEU INSPECTÉ: **9156 1811 Québec Inc.**  
**Les Batteries Couture et Fils Inc.**  
**990, Montée Champagne**  
**Laval, P. Qué. H7X 3V4**

. PERSONNES RENCONTRÉES:

. NOM/FONCTION  
**M. Jacques Couture, propriétaire**

TÉLÉPHONE:  
**Art. 53-54**

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 13

. BUT : Vérifier la conformité de l'entreprise.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

L'entreprise existe depuis un an et compte trois employés. Les activités de l'entreprise ont lieu dans un garage loué. Le plancher est muni d'un drain relié à une fosse septique. Le propriétaire du garage est M. Denis Roger, ses coordonnées sont : **Art. 53-54**

Il récupère des batteries usagées chez les concessionnaires automobiles et les commerces de pièces d'autos usagées. Les batteries sont vérifiées et triées. Les batteries **non** recyclables sont acheminées chez Art. 23-24 et les batteries recyclables sont rechargées, nettoyées et vendues au garage de vente de véhicules d'occasion. Ils traitent approximativement 400 batteries par semaine et environ 125/400 sont revendables. Selon M. Couture, il y a très rarement déversement d'acide, si c'est le cas, il y a seulement une cellule sur une batterie qui risque de se vider et le contenu est immédiatement neutralisé avec du bicarbonate de soude en poudre.

Les batteries sont transportées sur palettes préalablement enrobées de plastique adhésif, dans une fourgonnette d'une capacité maximale de 1 tonne (Une palette de 60 batteries) à la fois.

L'intérieur de la fourgonnette a été vérifiée et ne présentait pas de trace de tâche d'acide.

**3. CONCLUSION**

À déterminer suite à des discussions avec un chargé de projet et une personne de Québec.

**4. RECOMMANDATION**

**Art. 37**

# Art. 37

---

## 5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR MARIE HÉLÈNE FRIGON: M. Frigon DATE : 06-02-06

. VÉRIFIÉ PAR LUC BRISSON : Alent DATE : 06-05-25

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

---

---

---

---

PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

**Date :** 06-02-01

**Photo :** 1

**Note :** Batteries usées qui seront enroulées avec du papier adhésif avant d'être transportées chez Art. 23-24



**Date :** 06-02-01

**Photo :** 2

**Note :** Batteries reconditionnées qui seront revendues.



**Date :** 06-02-01

**Photo :** 3

**Note :** Aire de vérification et de reconditionnement des batteries réutilisables.



PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

**Date :** 06-02-01

**Photo :** 4

**Note :** Aire de nettoyage des batteries qui ont été reconditionnées.



**Date :** 06-02-01

**Photo :** 5

**Note :** Petit chariot élévateur pour la manutention des batteries.



**Date :** 06-02-01

**Photo :** 6

**Note :** Drain dans l'atelier de traitement des batteries. Il est situé en avant du chariot de la photo 5.



PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

**Date** : 06-02-01

**Photo** : 4

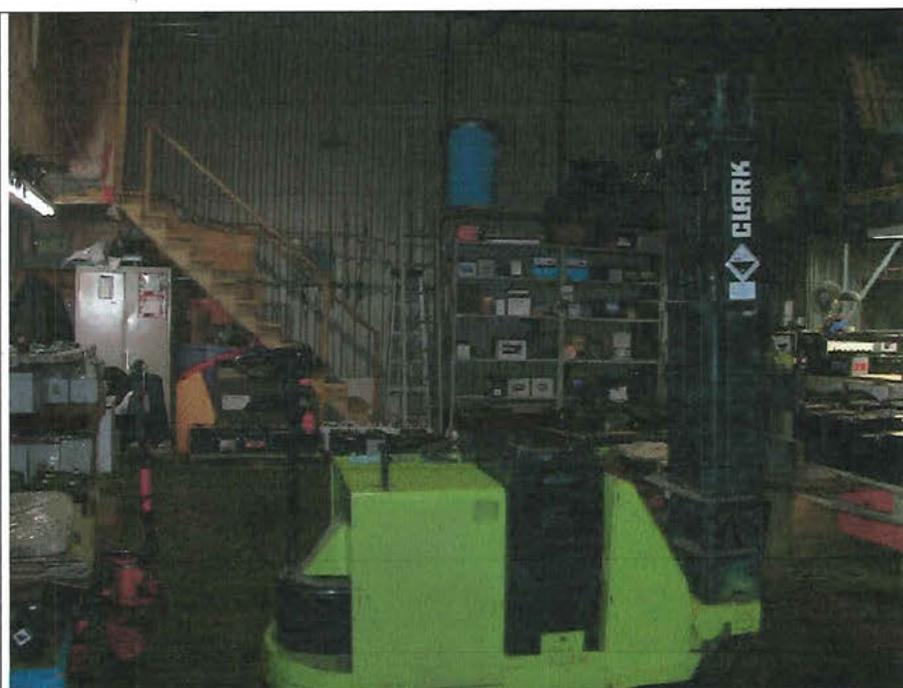
**Note** : Aire de nettoyage des batteries qui ont été reconditionnées.



**Date** : 06-02-01

**Photo** : 5

**Note** : Petit chariot élévateur pour la manutention des batteries.



IDENTIFICATION: 9156 1811 Qué. Inc.(Les Batteries Couture et Fils) RÉFÉRENCE:

PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

**Date :** 06-02-01

**Photo :** 7

**Note :** Vue d'une partie de l'ensemble de l'atelier de production.



**Date :** 06-02-01

**Photo :** 8

**Note :** Vue de la localisation du drain par rapport à l'atelier de production.



**Date :** 06-02-01

**Photo :** 9

**Note :** Vue de l'aire d'emballage des batteries pour les préparer pour le transport, soit pour la vente ou l'élimination finale chez l'Art. 23-24



PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

**Date :** 06-02-01

**Photo :** 10

**Note :** Même que photo 9.



**Date :** 06-02-01

**Photo :** 11

**Note :** Camion utilisé pour le transport des batteries. Il n'y a jamais plus que une palette de 60 batteries qui ne dépasse jamais 1 tonne.



**Date :** 06-02-01

**Photo :** 12

**Note :** Vue de l'intérieur du camion dans lequel il n'y avait pas de trace de déversement.



PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

<p><b><u>Date</u></b> : 06-02-01</p> <p><b><u>Photo</u></b> : 13</p> <p><b><u>Note</u></b> : Vue de l'intérieur du camion dans lequel il n'y avait pas de trace de déversement.</p>	
---	---

<p><b><u>Date</u></b> : 06-02-01</p> <p><b><u>Photo</u></b> :</p> <p><b><u>Note</u></b> :</p>	
---	--

<p><b><u>Date</u></b> : 06-02-01</p> <p><b><u>Photo</u></b> :</p> <p><b><u>Note</u></b> :</p>	
---	--

Laval, le 31 mai 2006

M. Jacques Couture  
Les Batteries Couture et Fils Inc.  
990, Montée Champagne  
Laval, (Québec)  
H7X 3V4

Objet : Réglementation applicable concernant l'entreposage de matières dangereuses  
résiduelles.

Monsieur Couture,

Tel que convenu lors de notre conversation téléphonique du 25 mai 2006, la présente est pour vous confirmer que les activités de votre entreprises sont soumises à l'article 118, 4<sup>ième</sup> alinéa paragraphe c du Règlement sur les matières dangereuses. Étant donné que vous entreposez entre 1,000 kg et 40,000 kg de matières dangereuses résiduelles (accumulateurs au plomb rebutés), vous devez transmettre un avis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui contient les renseignements suivants :

1. Les noms et adresses de l'entreposeur ;
2. L'identification de chaque catégorie de matières dangereuses;
3. Une estimation de la quantité maximale de matières dangereuses pouvant être entreposée.

Nous vous demandons votre collaboration pour vous s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la soussignée au (450) 661-2008 poste 312.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Marie-Hélène Frigon  
Technicienne

MHF/mhf

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière  
et des Laurentides (région Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-13-01-0131803

DATE DE RÉDACTION :

2009/ 01 28

N/INTERVENTION SAGO: 300 482400

an mois jour

## 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2009/ 01/ 27 Arrivée : 11 00  
an mois jour H M

INSPECTEUR : Marie Hélène Frigon Départ : 11 30  
H M

### ACCOMPAGNÉ DE :

#### LIEU INSPECTÉ

Les Batteries Couture et Fils Inc.  
990, Montée Champagne, local 200  
Ste-Dorothée, Laval, (Québec)  
H7X 3V4

#### ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui  non

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

### PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

M. Jacques Couture

FONCTION

propriétaire

TÉLÉPHONE

Art. 53-54

### PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) :  CROQUIS :  PLAN(S) :  CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS :  Eau  Air  Sol  MD  MDR

Autre, préciser :

**BUT(S) :** Suivi concernant l'application de l'article 118.4 du Règlement sur les Matières Dangereuses concernant l'entreposage des matières dangereuses résiduelles (batteries à reconditionner).

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-13-01-0131803  
N/INTERVENTION SAGO: 300482400

DATE DE RÉDACTION :

2009/ 01/ 28  
an mois jour

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le propriétaire me reçoit.

Les activités de l'entreprise, le nombre de batteries reconditionnées et le nombre d'employé n'ont pas changé depuis l'inspection du 2006-02-01.

Un chargeur à plusieurs batteries a été nouvellement acquis par l'entreprise (photo 1). Cette acquisition permet de recevoir des batteries entièrement neuves ayant une date d'expiration dépassée. Ces batteries perdent de la charge efficace avec le temps, ce qui permet de les recharger sans autre manutention.

Sur les lieux, j'ai compté approximativement 60 rangées de 20 batteries donc, environ 1200 batteries à une moyenne de 10 Kg chacune, donc environ 12,000 Kg de batteries, ce qui représente la quantité maximale reconditionnée. Selon le propriétaire, le nombre de batteries sur les lieux est représentatif des quantités quotidiennes entreposées lors de l'inspection.

J'ai laissé au propriétaire une copie de l'article 118.4 du RMD (Règlement sur les matières dangereuses) et lui ai demandé de nous fournir les informations exigé par cet article le plus rapidement possible.

## 3. CONCLUSION

Règlement sur les Matières dangereuses, c.Q-2, r.15.2

Article 118.4, concernant l'entreposage de 1000 à 40,000 Kg de Matières dangereuses résiduelles (batteries usées) sur les lieux de reconditionnement.

## 4. RECOMMANDATION(S)

Attendre les informations à recevoir concernant les quantités de Matières dangereuses résiduelles (batteries usées) entreposées sur les lieux.

## 5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Marie Hélène Frigon

M. Frigon

2009/ 01/ 28

VÉRIFIÉ PAR : André Ménard

A. Ménard

an mois jour

09 / 01 / 28  
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : Les Batteries Couture et Fils Inc.

N/D : 7610-13-01-0131803

Date : 2009-01-27

Photographié par : Marie Hélène Frigon

**Photo # 1:**

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Chargeur à batteries pouvant charger plusieurs batteries à la fois, ce qui permet d'optimiser les opérations de recharge des batteries.



**Photo # 2:**

Référence Photo : DSCN.JPG

Note :

**Photo # 3 :**

Référence Photo : DSCN.JPG

Note :

Signature :

M. Frigon

Date : 2009-01-27

Page 1 de 1

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2016-07-28	Heure d'arrivée : 8 h 55	Heure de départ : 9 h 45
Inspecteur : Maude Léonard	Accompagné de :	
N° intervention : 301053789	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)	
N° gestion documentaire : 7610-13-01-0131803	N° du rapport d'inspection : 401376553	
N° demande : 200450297	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : I-29/Laval/En lien avec WAJAX- Les batteries Couture et fils/Visite effectuée		

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : Les Batteries Couture et Fils inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2082684	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : 990, montée Champagne Sainte-Dorothée Laval (Québec) H7X 3V4	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,538024000000;-73,799480000000	

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9156-1811 Québec inc.		7934, Malouin Saint-Léonard (Québec) H1P 3G1	Y2053660

**Conditions météo**

**Personnes rencontrées**  SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Jacques Couture	président	Art. 53-54

**Mode d'identification**

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : jacques Couture			

**Plainte**  SO

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 11	Nombre de photos annexées au rapport : 7
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Maude Léonard avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

**Grilles d'inspection annexées**  SO

**Autres pièces annexées au rapport**  SO

**Échantillons**  SO

**2 Mise en contexte**  SO

Lors de ma visite d'une autre entreprise, Art. 23-24 l'employé me mentionne que les batteries usées sont apportées (par coup de 20-25) chez Batteries Couture et fils Inc. Suite à une recherche SAGO, on me mentionne qu'un suivi serait de mise pour cette entreprise (dernière inspection en 2009) pour vérifier leurs activités et l'entreposage des MDR.

### 3 Description de l'inspection

À mon arrivée, je me présente au président. Celui-ci dit qu'il se demandait bien quand nous allions repasser. Je lui explique le but de ma visite : que signifie le reconditionnement des batteries, comment les MDR sont-elles entreposées, comment et où sont envoyées les batteries jugées non recyclables et quelle quantité entrepose-t-il.

Les Batteries Couture et Fils exercent depuis 2001, ils vérifient la quantité d'acide dans les batteries, les rechargent et les lavent. 2 batteries sur 10 sont ainsi récupérées. Le lavage consiste à : Nettoyer les excédents de graisse à l'aide de papier brun (jeté à la poubelle), vaporiser un dégraissant biodégradable (photo 1), brosser et rincer avec de l'eau (photo 2) et puis laisser sécher. L'eau utilisée est filtrée et récupérée sous l'évier dans un décanteur maison qui permet une décantation des particules solides et ensuite acheminée à une fosse septique. Les particules solides sont par la suite ramassées et mises à la poubelle.

les batteries jugées irrécupérables étaient préalablement transportées chez Art. 23-24 mais maintenant (je n'ai pas eu de date exacte) elles sont ramassées par Art. 23-24 tous les jours (photos 3 et 4).

Les batteries sont toutes entreposées sur des palettes à l'intérieur (photos 5 et 6). Le plancher est en béton mais il y a un drain (photo 7) celui-ci semble bouché, à mon passage le sol était poussiéreux mais sans tache visible. Lors de ma visite, 2 palettes étaient à l'extérieur, on m'a affirmé que ceci était simplement pour dégager le plancher pour manœuvrer plus facilement avec le chariot et que les batteries sur ces palettes devaient être triées et placées à l'intérieur d'ici la fin de la journée de travail.

Il y avait environ 30 palettes avec 16 à 23 batteries sur chacune pour un total de 13 800 kg de MDR (en calculant au max. :  $30 \times 23 \times 20 = 13800$  \*une batterie de voiture/camion pèse entre 10 et 20 kg).

Puisque la compagnie Art. 23-24 passe à tous les jours, la quantité de batteries entreposées a diminué.

### 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

 SO

Vérification de Art. 23-24

### 5 Conclusion

Batteries Couture et fils respecte les exigences du Règlement sur les matières dangereuses.

### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

 SO

### 6 Recommandations

Ainsi, je recommande un suivi

Rédigé par : Maude Léonard

Signature : *Maude Léonard*

Date de signature : 2016-08-01

### 7 Vérification du rapport d'inspection

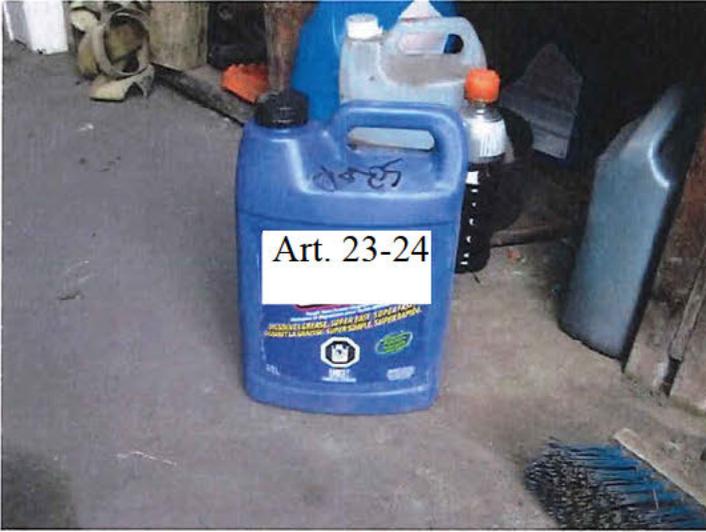
Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Chef d'équipe

Signature : *Delmotte*

Date : 2016.08.01

Commentaires :



IMG\_8313 (640x480).jpg  
Photo 1 : Dégraisseur biodégradable pour nettoyer les batteries



IMG\_8314 (640x480).jpg  
Photo 2 : table de lavage



IMG\_8312 (640x480).jpg  
Photo 3 : Camion de la compagnie de récupération des Batteries



IMG\_8309 (640x480).jpg  
Photo 4 : Palette emballée et étiquetée pour recyclage



IMG\_8307 (480x640).jpg  
Photo 5 : entreposage des batteries en attente de lavage



IMG\_8304 (640x480).jpg  
Photo 6 : entreposage des batteries en attente de tri



IMG\_8305 (640x480).jpg  
Photo 7 : Drain de plancher

Laval, le 2 août 2016

Ébenisterie Castellon  
990, montée Champagne #201  
Laval (Québec) H7X 3V4

N/Réf. : 7610-13-01-01822-03  
401377717

**Objet : Sensibilisation des entreprises sur la nécessité d'obtenir un certificat  
d'autorisation**

Monsieur,

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a élaboré un Programme de sensibilisation des entreprises québécoises sur la nécessité d'obtenir des autorisations environnementales. De telles autorisations peuvent par exemple être obligatoires lors de la construction et l'exploitation d'une usine ou l'utilisation de tout procédé industriel dont il est susceptible de résulter une émission ou un rejet de contaminants dans l'environnement.

À la suite de notre passage le 28 juillet 2016 et de notre appel le 2 août 2016, votre entreprise a été identifiée comme devant possiblement requérir une autorisation environnementale. Nous vous invitons à prendre le temps de consulter la page web relative aux autorisations environnementales ainsi que la brochure « *Le traitement des demandes d'autorisation environnementale* » s'y trouvant :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>

Vous êtes désormais informé que si l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation s'applique à votre entreprise, vous devrez entreprendre sans délai les démarches requises pour déposer une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>

En fonction des éléments observés lors de notre visite, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché:

Aussi, nous vous informons que l'article 115.25 (2) de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 1 000 \$ dans le cas d'une personne physique ou de 5 000 \$ dans les autres cas puisse être imposée à toute personne ou municipalité qui fait une chose ou exerce une activité sans obtenir préalablement toute approbation, autorisation, permission, attestation ou tout permis ou certificat, dont le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.



ML/ad/am

Maude Léonard (étudiante 2016, secteur industriel)  
Programme de sensibilisation et connaissance  
des industries

**1 Identification**

Date de la vérification : 2016/08/02  
 Inspecteur : Maude Léonard  
 N° intervention : 301054985      Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)  
 N° gestion documentaire : 7610-13-01-01822-03      N° du rapport de vérification : 401377717  
 N° demande : 200450297      Type de demande : Programme de contrôle  
 But de la vérification : Sensibilisation des industries

**Lieu concerné par la vérification**

Nom du lieu : Ébenisterie Castellon  
 Nom usuel du lieu :  
 N° du lieu : X2162920      Type de lieu : industrie  
 Localisation du lieu : 990 montée Champagne local 201 Laval (Québec) H7X 3V4

**Intervenant(s) du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
ÉBÉNISTERIE CASTELLON INC.		7390, 5e Avenue Laval (Québec) H7R 2Z2	Y2178025

**Personnes contactées**  SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Mathieu Castellon	Président	Art. 23-24

**Mode d'identification**

But expliqué :  oui       non       s. o.  
 Mode d'identification :  verbale       preuve de statut  
 But expliqué à/identification faite auprès de : Mathieu Castellon

**Autres pièces annexées au rapport**  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Lors de la visite d'un autre lieu (Les Batteries Couture et Fils) j'ai remarqué que la compagnie voisine, Ébenisterie Castellon, dont la porte de garage était grande ouverte, possédait un dépoussiéreur dans une partie vitrée de l'entreprise. Ils étaient très occupés alors je n'ai pas interrompu leur travail.

**3 Description de la vérification**

Lors d'une conversation téléphonique avec le président, il me confirme la présence du dépoussiéreur. En raison de la période de vacances, le président ne sera pas de retour avant la fin de mon contrat. Ébenisterie Castellon se spécialise dans la fabrication d'armoires de cuisine/salle de bain ainsi que des cercueils. Je n'ai pas vu de cheminée, je ne crois pas qu'il y a des activités de peinture sur place.

**4 Conclusion**

Les activités de l'entreprise pourraient nécessiter un certificat d'autorisation.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**5 Recommandations**

Ainsi, je recommande de l'envoi d'une lettre de sensibilisation et suivi par le personnel régulier du CCEQ  
 Rédigé par : Maude Léonard      Date de rédaction : 2016-08-02  
 Signature : *Maude Léonard*

**6 Vérification du rapport**

Approuvé par : Delmotte Astrid      Fonction : Chef d'équipe  
 Signature : *Delmotte*      Date : 2016.08.03  
 Commentaires :

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2017-06-22	Heure de début : h 49	Heure de fin : 12 h 09
Intervention effectuée par : Karima Benlounes		
Accompagné par : <span style="float: right;">- + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>	
N° de demande : 200623235	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : I-PL/ Plainte concernant l'entreposage de batteries usagées à l'extérieur du bâtiment.	

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301246170	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-13-01-01318-03	N° de document : 401623551
But de l'intervention : Vérifier le bienfondé de la plainte concernant l'entreposage de batteries usagées à l'extérieur du bâtiment.	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>	
1	
Nom du lieu : Les Batteries Couture et Fils inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2082684	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu : 990, montée Champagne, Sainte-Dorothée Laval (Québec) H7X 3V4	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,538024000000;-73,799480000000	

<b>3 Intervenant du lieu</b>				
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
9214-8592 Québec inc.	locataire	990, montée Champagne, Laval (Québec) H7X 3V4	Y2184241	X2082684

<b>4 Condition météo</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>				
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. Steve Henripin	administrateur	---: Art. 53-54

<b>5.1 Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : la personne rencontrée			

<b>6 Plainte</b>			
Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

<b>7 Photo numérique</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 14	Nombre de photos intégrées au rapport : 8
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Karima Benlounes avec un appareil photo de type Nikon Coolpix S3700. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisé(s) suivant (s) :	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

<b>8 Grille d'intervention annexée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

9 Autre pièce annexée au rapport - +  SO

Type de pièce	Numéro	Titre
Courriel	1	Courriel de Art. 23-24 daté du 22 aout 2017 et 4 bons de récupération en pièces jointes
Autre	2	Planche contact des photos prises lors de l'inspection du 22 juin 2017

10 Équipement utilisé - +  SO

11 Échantillon - +  SO

12 Mise en contexte  SO

Le ministère a reçu une plainte stipulant que l'entreprise entrepose des batteries usagées à l'extérieur du bâtiment. Selon nos dossiers, l'entreprise est spécialisée dans la récupération de batteries usagées, qui sont entreposées en attendant de les envoyer vers des lieux autorisés. L'entreprise a transmis au ministère un avis de déclaration d'entreposage tel qu'exigé par l'article 118 du Règlement sur les matières dangereuses, qui indique que la quantité maximale entreposée est inférieure à 40 000 Kg. Le but de l'inspection est de vérifier le bien-fondé de la plainte, à savoir l'entreposage de batteries usagées à l'extérieur du bâtiment.

13 Description de l'intervention

Arrivée sur les lieux, je constate plusieurs palettes de batteries déposées à l'extérieur du bâtiment (Photo no 1).

1/ L'administrateur m'explique :

- Les batteries récupérées sont envoyées chez 1 **Art. 23-24**
- Il n'entreposage pas à l'extérieur car il risque de se les faire volé, il y en a pour <sup>Art 23-24</sup> \$.
- Les palettes emballées avec du plastique noir et munis d'étiquettes viennent juste d'être sortis du bâtiment pour l'expédition chez **Art. 23-24** (Photos no 2 à 5). Il ajoute que le camion de récupération est en retard. Les étiquettes et l'emballage sont en bon états, ce qui peut laisser croire que les palettes n'ont pas été entreposées à l'extérieur mais viennent d'être déposées dans la cour. En tout, il y a 19 palettes de 3 rangées chaque et une palette de 4 rangées. Selon l'administrateur, il y a 23 batteries par rangée et le poids d'une batterie est en moyenne de 34 livres (15.4 Kg). Donc le poids des palettes emballées est de 21 606 Kg.
- Les palettes de batteries non emballées viennent juste d'être déposées par des récupérateurs et un employé avec un élévateur est sur le point de les déplacer vers l'intérieur (Photo no 1). En tout, il y a une palette de 3 rangées, deux palettes de 2 rangées chaque et une palette d'une rangée incomplète (2500 Kg approximativement) : photos no 1 et 6.

2/ À l'intérieur du bâtiment, les batteries sont entreposées sur des palettes ou directement sur des étagères (Photos no 7 et 8).

- L'administrateur m'explique que les activités consistent à recharger les batteries reçues.

3/ la quantité de batteries entreposées ne dépasse pas les 40 000 kg.

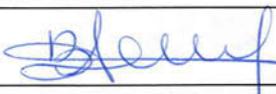
14 Vérification complémentaire à l'intervention  SO

Le 22 aout (Annexe 1):  
l'administrateur m'a transmis 4 bons de récupération dont un, daté du 22 juin 2017, qui indiquent que les batteries sont acheminées che **Art. 23-24** un lieu autorisé.  
Le bon daté du 22 juin 2017 indique la récupération de 20 palettes de batteries. Lors de l'inspection, 19 palettes étaient placées à l'extérieur en attendant d'être expédiées chez **Art. 23-24**

15 Conclusion

- Lors de cette inspection, plusieurs palettes de batteries étaient entreposées à l'extérieur du bâtiment. Selon l'administrateur, il ne s'agit pas d'entreposage, les batteries sont soit en attente de ramassage ou viennent juste d'être déposées par des récupérateurs. L'état des affiches, de l'emballage, des lieux et le bon de disposition laissent croire qu'il ne s'agit pas d'entreposage.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés - +  SO

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention	
Rédigé par : Karima Benlounes	Fonction : Inspectrice au secteur industriel
Signature : 	Date de signature : 24-08-2017

18 Vérification du rapport d'intervention	
Approuvé par : Salwa Znagui	Fonction : Chef d'équipe par intérim
Signature : 	Date : 
Commentaires : Selon les directives internes, ce rapport ne nécessite pas une vérification du chef d'équipe.	

Art. 53-54



DSCN0925 (640x480).jpg

Photo no 1 : palettes de batteries à l'extérieur du bâtiment. La photo montre aussi un employé manipulant un élévateur.



DSCN0926 (640x480).jpg

Photo no 2 : palettes de batteries emballées.



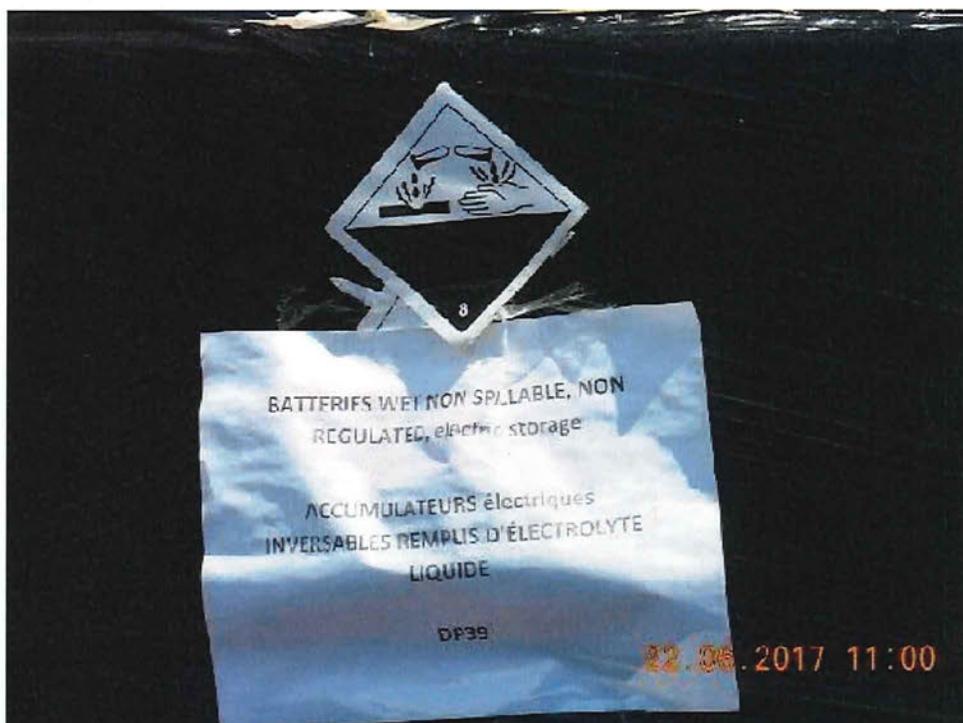
DSCN0930 (640x480).jpg

Photo no 3 : palettes de batteries emballées.



DSCN0931 (640x480).jpg

Photo no 4 : palettes de batteries emballées.



DSCN0932 (640x480).jpg

Photo no 5 : étiquette posée sur une palette de batteries emballée.



DSCN0935 (640x480).jpg

Photo no 6 : palettes non emballées



*DSCN0927 (640x480).jpg*

Photo no 7 : batteries entreposées à l'intérieur du bâtiment.



*DSCN0936 (640x480).jpg*

Photo no 8 : batteries entreposées à l'intérieur du bâtiment.

Annexe 2 : Plaque-contact des photos prises lors de l'inspection du 22 juin 2017



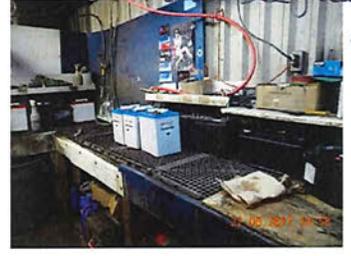
DSCN0925 (640x480).jpg



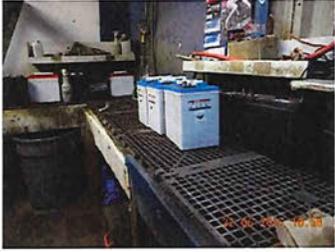
DSCN0926 (640x480).jpg



DSCN0927 (640x480).jpg



DSCN0928 (640x480).jpg



DSCN0929 (640x480).jpg



DSCN0930 (640x480).jpg



DSCN0931 (640x480).jpg



DSCN0932 (640x480).jpg



DSCN0933 (640x480).jpg



DSCN0934 (480x640).jpg



DSCN0935 (640x480).jpg



DSCN0936 (640x480).jpg



DSCN0937 (480x640).jpg



DSCN0938 (640x480).jpg

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2019-12-05	Heure de début : 14 h 45	Heure de fin : 15 h 06
Intervention effectuée par : Samira Graïne		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200682433	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : I-5 Entreprises et activités non visées par le PRRI		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301409843	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-13-01-01822-03	N° de document : 401867961
But de l'intervention : Vérifier la conformité environnementale des activités	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
Nom du lieu : Ébénisterie Castellon		
Nom usuel du lieu :		
N° du lieu : X2162920	Type de lieu : Industrie	
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 990 #201, montée Champagne. Laval (Québec) H7X 3V4		
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,537999213400;-73,799580141500		

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ébénisterie Castellon Inc.	locataire	7390, 5e Avenue Laval (Québec) H7R 2Z2	Y2178025	X2162920

<b>4 Condition météo</b>		<input type="checkbox"/> SO
Description : temps nuageux, froid.		<input type="checkbox"/> Précisions

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mathieu Castellon	propriétaire de la compagnie et gérant	Cell.: Art. 53-54

<b>5.1 Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : monsieur Castellon			

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 8	Nombre de photos intégrées au rapport : 8	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Samira Graïne avec un appareil photo de type Nikon CoolpixL24. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
<b>8 Grille d'intervention annexée</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

9	Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
10	Équipement utilisé	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
11	Échantillon	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO

12	Mise en contexte		<input checked="" type="checkbox"/> SO
----	------------------	--	--

### 13 Description de l'intervention

Le gérant a acheté la compagnie en 2014, et la compagnie est locataire du lieu.  
 Cette compagnie est un atelier de réparation et fabrication de meubles et objets décoratifs pour des particuliers.  
 La matière première est du bois et de l'aggloméré.  
 Personnel : 2 personnes; le gérant et un employé à temps partiel.

A - Opération de peinture :

# Art. 23-24

B - Opérations de ponçage, coupe et fabrication se déroulent dans la grande salle ([photo 8](#))

# Art. 23-24

Lors du ponçage et de la coupe des pièces en bois, les poussières sont aspirées en circuit fermé. Les poussières de bois sont traitées comme déchets résiduelles  
 Il n'y a pas de rejet vers l'extérieur.

### 14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Document consulté : Liste des exemptions administratives à l'application des articles 22 et 30 de la LQE, partie 2 et 17.  
 Les activités de cette compagnie sont à risque négligeable.

**Article 28 du RAA** : cheminée de plus de 5 mètres **et vitesse de transfert non connue**, le gérant me répondra dès qu'il aura une réponse de son fournisseur.

### 15 Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à l'article 29 du RAA.

Les activités de cette compagnie sont à risque négligeable d'après le document Liste des exemptions administratives à l'application des articles 22 et 30 de la LQE.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓ ↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	<b>Manquement :</b> Ne pas avoir consigné dans un registre les données et renseignements prescrits, dans les cas et aux conditions prévus, à savoir étant l'exploitant d'un établissement où sont effectuées des activités d'application de peintures ne pas avoir consigné dans un registre, en indiquant pour chaque jour d'exploitation et au regard de chaque type de peinture utilisée, les volumes utilisés, leur teneur en composés organiques volatils, les volumes de solvant ajoutés pour des fins de dilution de la peinture ou utilisés pour des fins de nettoyage des équipements, ainsi que toute donnée nécessaire au calcul de ses émissions de composés organiques volatils.  <b>Référence légale :</b> Article 29 du RAA	<b>Degré de gravité des conséquences :</b> Mineur  <b>Gravité objective du manquement de catégorie :</b> D+
	<b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) <b>Explication :</b> manquement de nature administrative	
	<b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) <b>Les conséquences sont :</b> Complètement réversibles <b>Explication :</b> manquement de nature administrative	
	<b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Sans objet (nature administrative) <b>Explication :</b> manquement de nature administrative	

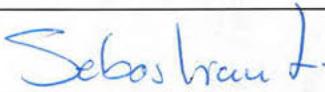
16.1 Facteurs aggravants  SO

16.2 Facteurs atténuants  SO

### 17 Recommandations

<h1>Art. 37</h1>	
Rédigé par : Samira Graïne	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2019 - décembre - 20

### 18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Sébastien Lossio	Fonction : Chef d'équipe du contrôle industriel
Signature : 	Date : 2019-12-20
Commentaires :	

## Annexe photos



Photo 1 : Salle de peinture. *DSCN0550.JPG*



Photo 2 : Salle de peinture. *DSCN0545.JPG*



Photo 3 : Disposition des contenants de peinture dans la salle de peinture. *DSCN0546.JPG*

## Art. 23-24



Photo 4: Contenant de peinture de 20 litres. *DSCN0547.JPG*



Photo 5 : une porte de la salle de peinture. *DSCN0548.JPG*



Photo 6 : Vue sur la salle de séchage et entreposage des meubles et objets finis, depuis la salle de peinture. *DSCN0544.JPG*



Photo 7 : Une des portes de la salle de séchage. *DSCN0549.JPG*



Photo 8: Vue générale de la salle principale de ponçage et préparation des meubles et expédition. *DSCN0551.JPG*

Laval, le 23 décembre 2019

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ébénisterie Castellon inc.  
990, montée Champagne, local 201  
Laval (Québec) H7X 3V4

N/Réf. : 7610-13-01-01822-03  
401881941

**Objet : Atelier d'ébénisterie avec application de peinture au 990, montée  
Champagne, local 201 à Laval**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 5 décembre 2019 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant l'exploitant d'un établissement où sont effectuées des activités d'application de peintures, ne pas avoir consigné dans un registre, pour chaque jour d'exploitation et au regard de chaque type de peinture utilisée, les volumes utilisés, leur teneur en composés organiques volatils, les volumes de solvant ajoutés pour des fins de dilution de la peinture ou utilisés pour des fins de nettoyage des équipements, ainsi que toute donnée nécessaire au calcul de ses émissions de composés organiques volatils. Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 29

### **Correctifs à prendre pour remédier à la situation**

Nous vous demandons de prendre **sans délai** les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 17 janvier 2020 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi.

... 2

### Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 1 500 \$ - Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 29

### Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Samira Graine au 450 661-2008, poste 307 ou à l'adresse courriel : [samira.graine@environnement.gouv.qc.ca](mailto:samira.graine@environnement.gouv.qc.ca).

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).



Sébastien Lossio  
Chef d'équipe

SL/sg/wn

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laval

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2020-02-18	Heure de début : / h	Heure de fin : / h
Intervention effectuée par : Samira Graïne		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200682433	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : I-5 Entreprises et activités non visées par le PRRI		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301444051	Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7610-13-01-01822-03	N° de document : 401899867
But de l'intervention : Vérifier le retour à la conformité suite ANC du 23 décembre 2019, pour manquement à l'article 29 du RAA.	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
1		
Nom du lieu : Ébénisterie Castellon		
Nom usuel du lieu :		
N° du lieu : X2162920	Type de lieu : Industrie	
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 990, montée Champagne - Local 201 Laval (Québec) H7X 3V4		
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,537999213400;-73,799580141500		

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ébénisterie Castellon Inc.	locataire	7390, 5e Avenue Laval (Québec) H7R 2Z2	Y2178025	X2162920

<b>4 Condition météo</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mathieu Castellon	propriétaire de la compagnie et gérant	Bur.: Art. 23-24

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : /		

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
<b>7 Photo numérique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
<b>8 Grille d'intervention annexée</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

<b>9 Autre pièce annexée au rapport</b>				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	n. pages	Titre	
1	document	3	registre des peintures	
2	document	6	fiches techniques des peintures	
3	document	3	fiche technique du système d'évacuation de l'air	

<b>10 Équipement utilisé</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
<b>11 Échantillon</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

<b>12 Mise en contexte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------------------	--

**13 Description de l'intervention**

Le propriétaire de la compagnie a transmis une copie du registre de peinture qu'il tient. Dans ce registre sont consignés les quantités de peintures et solvants utilisés quotidiennement.  
Ce registre est placé dans la salle de peinture et est tenue à jour.  
Le gérant de Ébénisterie Castellon est informé de son obligation de le tenir à jour et disponible à être montré lors d'une inspection de notre ministère.  
La conformité à l'article 29 du RAA est vérifiée.

**14 Vérification complémentaire à l'intervention**  SO

Après vérification faite lors de la 1ère inspection (rapport d'inspection 401867961), les activités de cette entreprise ne sont pas assujetties à une autorisation du ministre.

Autre point vérifié, le respect de l'article 28 du RAA : Malgré le non assujettissement des activités à une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, les conditions de cet article doivent être respectées et c'est le cas.  
En effet, la cheminée d'évacuation des gaz est de hauteur d'au moins 5 m, et l'application se fait par pistelage HVLP avec efficacité minimale de 95% de capture des particules des filtres utilisés.

L'alinéa 2 de l'article 28 du RAA, exige une vitesse minimale verticale ascendante d'évacuation des gaz à la sortie de la cheminée de 15m/s, ne s'applique pas car le % de solvant utilisé est inférieur à 20% de la peinture utilisée.  
Le gérant de la compagnie a communiqué la valeur de cette vitesse qui est de 4.8 m/s, valeur non connue lors de la 1ère intervention. Cette vitesse est inférieure à 15 m/s, et la compagnie a mandaté une firme *Le service de mise au point Leblanc* pour l'augmenter.

**15 Conclusion**

Retour à la conformité vérifié : L'entreprise tient un registre des peintures utilisées conformément à l'article 29 du RAA.

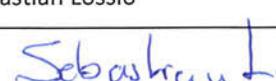
**16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention.

Rédigé par : Samira Graïne	Fonction : inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2020-03-12

**18 Vérification du rapport d'intervention**  SO

Approuvé par : Sébastien Lossio	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2020-05-07
Commentaires :	

Le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) du Ministère est responsable du traitement des plaintes à caractère environnemental. Vous devez donc adresser votre plainte au bureau du CCEQ qui dessert la région où se déroule l'activité faisant l'objet de la plainte. Vous pouvez transmettre cette dernière par la poste, par téléphone, par télécopieur, par courrier électronique ou en personne (voir les coordonnées dans le pied de page). Pour plus d'information sur le traitement des plaintes à caractère environnemental, veuillez vous référer à notre site Web : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/plaintes/plaintes-env.htm>.

Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut agir immédiatement. En tout temps, on peut joindre l'équipe d'intervention d'**Urgence-Environnement** du Ministère en composant sans frais le numéro 1 866 694-5454.

Pour faciliter le traitement de la plainte :

- **Veillez écrire en lettres moulées et ne rien inscrire dans les zones ombragées réservées au Ministère;**
- Indiquez le maximum de renseignements dans le formulaire;
- Si cela est pertinent, transmettez des photographies montrant les dommages ou une carte de localisation.

Vous pouvez également déposer une plainte en conservant l'anonymat. Toutefois, le Ministère ne sera pas en mesure de vous renseigner sur les suites données à cette plainte.

<b>1. IDENTIFICATION DU PLAIGNANT (Si vous désirez garder l'anonymat, veuillez ne pas remplir cette partie.)</b>			
Nom de famille et prénom			
Art. 53-54			
Adresse (N°, rue, app., municipalité, province, code postal)			
Art. 53-54			
Téléphone :	Résidence	Art. 53-54	Travail
			Autre
<b>2. IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU LIEU VISÉ PAR LA PLAINTÉ :</b>			
Nom (Inscrire le nom de l'individu ou de l'entreprise visé par la plainte)			
Adresse (N°, rue, app., municipalité, province, code postal)			
990 montée Champagne, Laval, H7X 3V4			
Autres précisions sur le lieu visé (ex.: lots, repère physique, trajet, présence d'un danger ou d'une personne au comportement inadéquat)			
<b>3. OBJET DE LA PLAINTÉ</b>			
(Description de l'activité, des travaux, du milieu touché, de la nuisance, des conséquences sur la santé ou sur l'environnement, etc.):			
Selon le requérant : " Possibilité de rejet d'eau contaminé Demande de vérification envers le commerçant concernant des rejets d'eaux contaminés dans le sol. Les batteries sont nettoyées à l'eau."			
Depuis quand la situation dure-t-elle? inconnu		Est-elle en cours actuellement? OUI	
Votre plainte vise-t-elle une personne physique (fins privées)? NON			
Votre plainte vise-elle une résidence privée? NON			
Avez-vous communiqué avec la municipalité? OUI		Est-ce qu'un permis municipal a été émis? ----	
(Si oui, quelle réponse avez-vous obtenue?)			
Permis : N/A			
Le citoyen a communiqué avec le Service aux citoyens (311) de Laval. M. Jean-Sébastien Savoie, technicien à l'Environnement de la Ville de Laval a informé le citoyen que sa requête allait être transmise au MDDDELCC du bureau de Laval.			
Signature :	J-S Savoie	DATE :	2021-02-03 (année-mois-jour)

Secteur d'activité : ----

<input type="checkbox"/>	Le plaignant a été informé qu'il doit s'adresser à un autre organisme public (municipalité, SQ, MAPAQ, MRN, etc.), car sa plainte ne relève pas de la compétence de notre ministère.
<input type="checkbox"/>	Le plaignant a été informé que sa plainte sera remise à un chef d'équipe pour validation et qu'il sera rappelé si elle ne relève pas de la compétence de notre ministère.
<input type="checkbox"/>	Le plaignant a été informé que sa plainte est recevable par notre ministère et que nous communiquerons avec lui dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de cette dernière afin de l'informer de nos conclusions sur le bien-fondé de sa plainte et, s'il y a lieu, des actions ou mesures qui seront entreprises.
<input type="checkbox"/>	Le plaignant désirant rester anonyme, il a été informé qu'il ne pourrait être renseigné sur les suites données à sa plainte.
<input type="checkbox"/>	Le plaignant a été informé qu'une inspection sera effectuée dès que les conditions météorologiques le permettront. De plus, nous communiquerons avec lui, une fois l'inspection effectuée, afin de l'informer du résultat de l'intervention effectuée pour traiter sa plainte.

Plainte reçue par (nom de la personne) :

---

COMMENTAIRES DU CHEF D'ÉQUIPE :                      Date :

N° intervenant :

N° intervention :

N° lieu :

N° dossier :

Type d'intervention :

Objet :

Inspecteur ou inspectrice au dossier

Date de transmission à l'inspecteur ou à l'inspectrice

1 Identification

Date de l'intervention : 2021-02-15	Heure de début : 14 h 07	Heure de fin : 14 h 23
Intervention effectuée par : Rachel Thibault		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
1	Nom :	Fonction :

1.1 Demande

N° de demande : 200748607	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Rejet d'eau contaminée	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301510039	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-13-01-01318-03	N° de document : 401997224
But de l'intervention : I-PL/ Laval/ Les Batteries Couture et fils Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant un rejet d'eaux de lavage contaminées	

2 Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Les Batteries Couture et Fils inc.
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2082684 Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 990, montée Champagne Sainte-Dorothée Laval (Québec) H7X 3V4
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,538024000000;-73,799480000000

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9214-8592 Québec inc.	Locataire	990, montée Champagne Laval (Québec) H7X 3V4	Y2184241	X2082684

4 Condition météo

Description : -2°C, nuageux, faible neige	<input type="checkbox"/> Précisions
---	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Art. 53-54	Contremaître	--- Art. 53-54 ---
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jacques Couture	Président	---

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Art. 53-54			

6 Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
-----------------------	------------------------------	---	----------------------	---	------------------------------

7 Photo numérique

Nombre de photos prises sur le terrain : 6	Nombre de photos intégrées au rapport : 6
--	---

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Rachel Thibault avec un appareil photo de type iphone7 iOS 13.4.1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants :

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - +  SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - +  SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - +  SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	1	Photos envoyées par le plaignant

10 Équipement utilisé ↓↑ - +  SO

11 Échantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

Le 3 février 2021, une plainte est reçue au Ministère concernant une possibilité de rejet d'eau contaminée sur le sol au 990 Montée Champagne à Laval.

Selon nos dossiers, l'entreprise située au 990 Montée Champagne à Laval, est spécialisée dans la récupération de batteries usagées, qui sont entreposées en attendant de les envoyer vers des lieux autorisés. L'entreprise a transmis au Ministère un avis de déclaration d'entreposage, tel qu'exigé par l'article 118 du Règlement sur les matières dangereuses, qui indique que la quantité maximale entreposée est inférieure à 40 000 Kg.

Le but de cette inspection est de vérifier le bien-fondé de la plainte, à savoir le rejet d'eau contaminée.

13 Description de l'intervention

J'arrive sur les lieux et je constate qu'aucune batterie n'est à l'extérieur. Je ne vois aucun ruissellement sur le sol asphalté, et ne constate aucune odeur (Voir photos no. 1, 2 et 3).

Je rencontre le contremaître des lieux, et il me mentionne que les batteries sont entreposées à l'extérieur seulement le matin très tôt, pour qu'elles soient prêtes à être ramassées par le transporteur. Elles sont entreposées sur des palettes de bois, emballées avec du plastique, à l'endroit où le camion vient les chercher, c'est-à-dire sur le bord de la grande porte de garage (Voir photo no. 4). Selon le contremaître, les batteries ne demeurent pas plus d'une heure à l'extérieur, et elles sont ensuite acheminées dans un lieu autorisé.

Je rentre à l'intérieur du bâtiment. Un employé est à l'accueil et je constate que les batteries sont entreposées à l'intérieur sur les étagères ou sur des palettes de bois. Je ne sens aucune odeur. Les batteries sont sèches et je ne vois aucune tache sur le sol bétonné (Voir photos no. 5 et 6).

Je retourne à l'extérieur et je rencontre le propriétaire du site, qui me dit que les batteries ne sont pas entreposées à l'extérieur, mais bien à l'intérieur.

Je quitte les lieux.

14 Vérification complémentaire à l'intervention  SO

- Le 12 février 2021, je discute avec le plaignant. Il me dit qu'il y a beaucoup de va et vient au 990 Montée Champagne, même la fin de semaine et que cela le dérange. Il mentionne également qu'il remarque parfois un liquide vert autour de l'égout pluvial situé entre les deux bâtiments (voir photo no. 6) et qu'il sent une odeur d'acide. Il se demande si c'est parce que les employés nettoient les batteries avec de l'eau.

- Le 13 février 2021, le plaignant m'envoie des photos des lieux par texto (Voir annexe 1).

15 Conclusion

Lors de mon inspection, je n'ai constaté aucun manquement.

Aucune batterie n'est entreposée à l'extérieur et l'eau présente sur le sol asphalté n'est pas contaminée.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - +  SO

17 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Rachel Thibault Fonction : Inspectrice

Signature :  Date de signature : 2021-03-08

Approuvé par : Jessie Wrangel

Fonction : Chef d'équipe (par intérim)



Signature :

Date : 2021-03-05

Commentaires : D'accord avec la recommandation



IMG\_0153.jpg  
Photo no. 1



IMG\_0157.jpg  
Photo no. 2



IMG\_0152.jpg  
Photo no. 3



IMG\_0154.jpg  
Photo no. 4



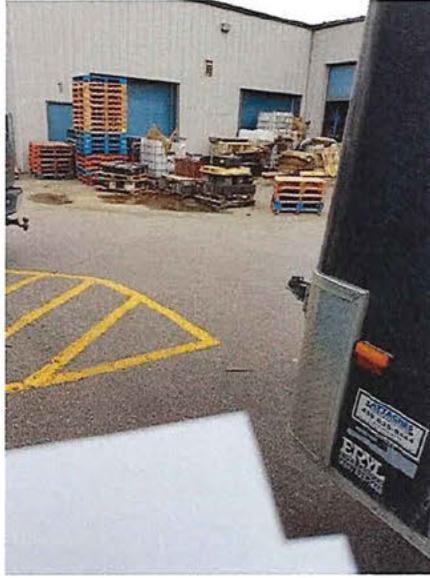
IMG\_0155.jpg  
Photo no. 5



IMG\_0156.jpg  
Photo no. 6

**ANNEXE 1**

Photos envoyées par le plaignant



*Resized\_20170502\_165622\_001.jpg*



*Resized\_20210213\_130201.jpg*



*thumbnail\_Resized\_20210213\_130710.jpg*